

**SYNDICAT SUD NATIONAL SOLIDAIRES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE FRANCE BRANCHE SUD COLLECTIVITES TERRITORIALES.**



Tél. secrétaire général : 06.07.77.03.60

Tél. : 04 66 02 66 00.

Fax : 04 66 02 66 42.

Email : sudsdis.national@yahoo.fr

**70 boulevard Sergent Triaire.
30000 – Nîmes.**

PREAVIS DE GREVE

Envoyé par courriel et par fax avec AR au 01 40 07 21 09

à Monsieur Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Nîmes, le 21 juin 2013

Monsieur le Ministre,

Lors de la prochaine *Conférence Nationale des Services Incendie et de Secours* du 26 juin 2013, suite à la mise en contentieux de la France par l'Union Européenne, un projet de décret portant modification du décret n° 2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels sera présenté.

Le syndicat SUD SDIS ne siège pas à la CNSIS, néanmoins les informations actuellement en notre possession sont inquiétante pour la profession que nous représentons. Celle-ci fait partie intégrante de la Fonction Publique Territoriale et est donc assujettie aux lois et décrets régissant son temps de travail.

Afin que ces droits soient respectés, nous souhaitons qu'une réelle négociation soit entamée et demandons à être présent lors de celle-ci.

Aussi nous vous informons que nous appelons les sapeurs-pompiers professionnels des SDIS à se mettre en grève nationale du 28 juin 2013 au 03 juillet 2013 inclus et à ce, à partir de l'heure de prise de garde du matin.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général,

Régis Vidal